



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n°2025-834

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'agent.e de nettoyage au Pôle Erdre-et-Cens

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Pôle Erdre-et-Cens, un emploi d'agent.e de nettoyage va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Balayage, lavage, désherbage des rues, trottoirs et caniveaux, ramassage des feuilles, nettoyage des marchés et toute tâche contribuant à la propreté de l'espace public
- Nettoyage des sanitaires publics, du mobilier urbain, canisites, vidage des corbeilles et toute tâche contribuant à la propreté des mobiliers et installations sur l'espace public
- Enlèvement des petits dépôts sauvages,
- Conduite de différents engins de nettoyage motorisés : mini aspiratrice, fourgonnette pick-up...
- Salage ou sablage des trottoirs en cas de verglas ou d'enneigement
- Rôle d'alerte et d'information sur l'état de propreté du secteur d'intervention et toute anomalie constatée
- Entretien de 1^{er} niveau du petit matériel.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'agent.e de nettoyage au Pôle Erdre-et-Cens est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint technique territorial, à savoir au minimum 367 IB et au maximum 432 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

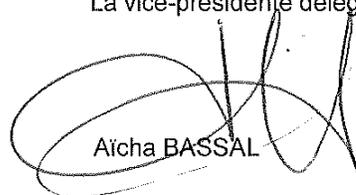
Fait à Nantes, le

10 SEP. 2025

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

11 SEP. 2025


Aïcha BASSAL